

## Annexe au rapport

### COOPERATION TRANSFRONTALIERE

### FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE

#### Projets d'envergure

#### Accompagnement des projets citoyens rhénans

##### **journée « Vélo sans frontières »**

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn organise le 26 mai 2024 la troisième édition de la Journée vélo « Vélo sans frontières », en partenariat avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland.

Cette grande fête transfrontalière du vélo a pour objectif de mettre à l'honneur et de présenter aux habitants du territoire les nouveaux itinéraires transfrontaliers qui relient les territoires de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn et de la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, fruits d'une collaboration entre les deux collectivités et d'un projet financé dans le cadre du programme Interreg (Itinéraires cyclables à dimension transfrontalière »).

Durant cette journée, les cyclistes de la région pourront parcourir 4 circuits (16 à 50 kms) traversant une dizaine de communes des deux côtés de la frontière. Les communes participantes accueilleront les visiteurs sur des places festives avec animations. Un jeu autour du bilinguisme sera également organisé à l'occasion de la fête.

Les deux premières éditions (2022 et 2023) ont rassemblé 6 000 participants chacune.

Pour cette troisième édition, les organisateurs visent l'accueil de 5 000 participants.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 14 240 €. Le Fonds citoyen franco-allemand a été sollicité à hauteur de 5 000 €, et la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 3 000 €. La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn et la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland se répartissent le reste à charge à parts égales.

Le budget prévisionnel du projet se détaille comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Communication (flyers, radio presse réseaux sociaux)	5 600 €	Collectivité européenne d'Alsace	3 000 €
Stands-animations	4 045 €	Fonds citoyen franco-allemand (sollicité)	5 000 €

Frais de restauration (bénévoles)	1 005 €	Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn	3 120 €
Signalisation	900 €	Verbandsgemeinde Dahner Felsenland	3 120 €
Location de matériel	1 400 €		
Secourisme/Croix-Rouge	1 260 €		
Taxe GEMA (= SACEM)	30 €		
<b>TOTAL</b>	<b>14 240 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 240 €</b>

## **COOPERATION AVEC LA SUISSE**

### **Marché-Concours national de Chevaux (MCNC)**

- **Convention de partenariat avec Alsace destination Tourisme (ADT)**
- **Versement d'un prix pour une course officielle de chevaux**

La Collectivité européenne d'Alsace participera en tant qu'hôte d'honneur au Marché-Concours National de Chevaux (MCNC) qui se déroulera du 9 au 11 août 2024 à Saignelégier en Suisse.

Cette participation s'inscrit dans le cadre de la coopération de la Collectivité européenne d'Alsace avec la République et Canton du Jura, l'objectif étant de développer les relations transfrontalières, faire connaître la Collectivité européenne d'Alsace et assurer la promotion touristique de l'Alsace.

Le 20 août 1992, le Conseil Général du Haut-Rhin a signé un accord de coopération avec la République et Canton du Jura à Lucelle.

Plusieurs rencontres techniques ont eu lieu en 2023 pour développer des pistes de collaboration et élaborer un programme de travail transfrontalier CeA – République et Canton du Jura.

Une rencontre politique entre le gouvernement jurassien et le Président de la CeA a eu lieu le 19 mars 2024 à Delémont. Une feuille de route sur les différentes thématiques de coopération a été validée, dont la participation de la CeA au MCNC.

Le Marché-Concours se tient chaque année le 2<sup>e</sup> week-end d'août à Saignelégier, en Suisse, dans le canton du Jura.

Cette manifestation de grande ampleur, réunit un public très nombreux (près de 50 000 visiteurs) depuis plus de 100 ans. Fondé en 1897 afin de promouvoir la race chevaline régionale, le franches-montagnes (unique race chevaline d'origine suisse subsistante), le marché-concours est la plus grande manifestation équestre du pays.

Dans la tradition du Marché-Concours, différentes courses officielles de chevaux se dérouleront lors de ces journées rythmées par diverses animations.

Un hôte d'honneur est invité à chaque édition, selon un déroulé de manifestation défini.

La CeA est invitée à participer en tant qu'hôte d'honneur en août prochain.

Le Département du Haut-Rhin avait été l'invité d'honneur en 1998.

L'organisation de la présence alsacienne à cet événement est assurée en étroite collaboration avec Alsace Destination Tourisme (ADT) et avec le comité d'organisation du MCNC. Un comité de pilotage et un comité technique assurent la coordination et l'organisation du projet.

- **Convention de partenariat avec Alsace destination Tourisme (ADT)**

A cet effet, il est proposé une convention de partenariat entre la CeA et l'ADT.

Cette convention prévoit :

Une subvention de fonctionnement de **120 000 €** (montant plafond) qui permettra d'afficher les couleurs alsaciennes sur cette manifestation et de réaliser les diverses prestations attendues de l'hôte d'honneur (allée marchande, village famille, soirée musicale du samedi, banquet officiel du dimanche midi, animations diverses, cortège de représentation du dimanche...)

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- **versement de 50 % de la subvention, soit 60 000 €**, dès la signature de la présente convention par les parties,
- **versement du solde** au vu des justificatifs des dépenses réellement effectuées.

Si le montant des dépenses réelles attestées par le bénéficiaire est inférieur au montant de la subvention attribuée, au montant du budget prévisionnel des actions subventionnées ou au montant des dépenses subventionnables, la subvention versée par la Collectivité européenne d'Alsace sera automatiquement réduite à due concurrence.

- **Versement d'un prix pour une course officielle de chevaux**

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer le « Prix de la Collectivité européenne d'Alsace », d'une valeur de **3 200 €**, à une course officielle de chevaux.

Dans la tradition du Marché-Concours, différentes courses officielles de chevaux se dérouleront lors de cette manifestation.

Il est de coutume que l'hôte d'honneur s'engage à sponsoriser l'une de ces courses pour un minimum de 3 000 CHF (trois mille francs suisses).

Par conséquent, il est demandé à la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer un prix de 3 200 € (trois mille deux cents euros) au comité d'organisation du MCNC. Ce dernier se chargera d'effectuer le versement au vainqueur de l'une des courses officielles de chevaux, en tant que « Prix de la Collectivité européenne d'Alsace ».

**Déroulé de la manifestation**

La manifestation se déroule sur 3 jours, du vendredi 9 au dimanche 11 août 2024.

- **Vendredi 09/08 au soir**  
Ouverture officielle des festivités  
Courses nocturnes
- **Samedi 10/08**  
Expositions, présentations et courses de chevaux  
Animations diverses  
Présentation de l'hôte d'honneur  
Soirée musicale
- **Dimanche 11/08**  
Expositions, présentations et courses de chevaux  
Animations diverses

Présentation de l'hôte d'honneur  
Banquet officiel avec allocutions à midi  
Grand cortège folklorique l'après-midi

### **Programme prévisionnel de la présence alsacienne**

Conformément aux attentes du comité d'organisation du MCNC, la participation de l'hôte d'honneur prendra divers aspects.

- Présentation de la CeA et de l'Alsace dans « l'allée marchande »
- Organisation d'animations pour le village « famille »
- Organisation d'une soirée « danses alsaciennes » le vendredi 09/08
- Organisation de la soirée musicale le samedi 10/08
- Co-organisation du banquet officiel le dimanche 11/08 à midi
- Organisation d'un cortège « Alsace » le samedi et le dimanche (env. 20 tableaux différents)

### **Communication**

La présence alsacienne est déjà affichée sur le site Internet du MCNC :

<https://www.marcheconcours.ch/fr/>

Une première conférence de presse se tiendra le 30 avril prochain à Saignelégier.  
Une seconde conférence de presse suivra le 11 juin en Alsace, à Altkirch, lors de laquelle le programme complet de l'hôte d'honneur sera dévoilé.

### **Eurodistrict trinational de Bâle**

#### **Convention de reversement des fonds restants IBA Basel 2020**

Le projet *IBA Basel 2020* (*Internationale Bauausstellung* en allemand, traduit par *Imaginer et Bâtir l'Avenir* en français) a été porté par l'ETB entre 2010 et 2021. Il est désormais clos.

L'ETB est une plateforme de coopération transfrontalière de l'agglomération trinationale de Bâle, basée à Village-Neuf. Elle a été créée en 2007 en tant qu'association de droit local français et a pour but de renforcer la coopération entre les villes, communes, établissements de coopération intercommunale.

L'objectif de cette première *IBA* trinationale était de soutenir la réalisation de projets transfrontaliers d'excellence dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de la culture.

Une vingtaine de projets ont été labellisés au printemps 2019. Ils ont fait l'objet, en 2021, d'une exposition centrale sur le campus Vitra à Weil am Rhein puis, en 2022, d'expositions à la *Swiss Bau* à Bâle, ainsi qu'à Berlin.

Le projet IBA Basel a été financé par les collectivités parties à la convention, ainsi que des fonds INTERREG.

Le Département du Haut-Rhin, partenaire du projet « IBA Basel 2020 » depuis ses origines en 2010, a fait le choix en 2016 de poursuivre son soutien financier à raison de 40 000 € annuels de 2017 à 2020 et de 20 000 € en 2021, année de clôture, soit une participation totale de 180 000 €.

La succursale créée *ad hoc* à Bâle en 2011 (Bureau IBA) a été fermée en juin 2021 sur décision du Comité directeur de l'ETB et du Comité politique IBA. Les fonds afférents au projet IBA ont été versés en 2021 depuis les comptes suisses de la succursale sur un compte dédié détenu par l'ETB, ouvert à la CDC Banque des Territoires.

Le 26 mai 2023, l'assemblée générale de l'ETB a approuvé les résultats financiers finaux du projet IBA.

L'ETB est dépositaire de documents relatifs à l'IBA et a l'obligation de les conserver pour une durée de 15 ans. Cette conservation génère des coûts conséquents, notamment concernant la location du local dédié aux archives.

Le Comité directeur de l'ETB, lors des séances du 24 novembre 2023 et du 16 février 2024, a pris des décisions visant à réduire les coûts de conservation des archives et à entériner la répartition des fonds restants IBA.

Par conséquent, il est proposé de signer une convention avec l'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB) permettant le reversement à la CeA de la partie du reliquat des fonds du projet lui revenant.

La convention prévoit :

- L'attribution d'un montant forfaitaire à l'ETB de 20 000 € sur les fonds restants IBA, destiné à couvrir les coûts relatifs à :
  - La numérisation des documents d'archives (transport inclus)
  - La destruction de ces documents
  - Loyer restant pour le local d'archives
  
- Le partage des fonds restants, après déduction du forfait de 20 000 €, entre les partenaires cofinanceurs, au prorata des montants versés au projet.  
Ce reliquat s'élève à 599 464,23 €.  
Le montant revenant à la CeA est de 24 199,60 €.

Le versement sera effectué au plus tard deux mois après l'entrée en vigueur de la convention.